

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 2 Février 2023**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE  
DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 25  
Votants : 30

**D23.013**

L'an deux mille vingt-trois,

le deux février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : VALENTIN Denis, POUGET Valérie, MALZAC Claude, FABRE Jean, BLANC Sébastien, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, CROUZET Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

**Absents** : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), CITERIN Sylvie, LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), ROCHEREAU Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POUDEVIGNE Roger, CABIROU Christian, FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D23.013: ENGAGEMENT DE PRINCIPE POUR PARTICIPER AU DISPOSITIF EXCEPTIONNEL L'OCCAL POUR LE SECTEUR BOULANGERIE-PATISSERIE EN PARTENARIAT AVEC LA REGION OCCITANIE (SUITE A LA CRISE ENERGETIQUE)**

Monsieur le Président rappelle que la Région Occitanie avait mis en place un fonds partenarial dénommé « L'OCCAL » associant la Banque des territoires, les Départements et les Intercommunalités du territoire régional pour accompagner les entreprises durant la crise de la COVID. Le même genre de dispositif, destiné à accompagner les boulangers-pâtisseries va être mis en place par la Région Occitanie, pour la période du 1<sup>er</sup> février au 30 juin 2023, pour les aider à payer leurs factures d'électricité.

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,**

**SOUHAITE** être associé au dispositif L'OCCAL porté par la Région Occitanie, et destiné à accompagner les boulangers-pâtisseries (ayant souscrit un contrat d'électricité avec une puissance supérieure à 36 KVa), pour la période du 1<sup>er</sup> février au 30 juin 2023.

**APPROUVE** la convention de partenariat entre la Région OCCITANIE, et la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, concernant ce dispositif d'Aides au secteur boulangerie-pâtisserie.

**PRECISE** que la participation de la CC ALCT sera à hauteur de 25 % du reste à charge, avec un plafond de 1 000 € et viendra en complément de l'aide accordée par la Région OCCITANIE (soit 50 % du reste à charge plafonné à 2 000 €) pour les artisans éligibles à l'aide régionale sur les territoires ruraux.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer la convention précitée.

**DEMANDE** que le nom et le logo de la CC ALCT soient systématiquement associé à celui de la Région lors des campagnes publicitaires.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 8 février 2023,  
Le Président,

Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémouls  
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL